

l'Alberta (octobre 1937) et copie des rapports du ministre de la Justice sur ces lois et projets de loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre adopte cette motion, je voudrais tout simplement dire à mon honorable ami, ce qu'il doit présumer d'ailleurs, qu'une forte quantité de correspondance a été échangée au sujet de cette question. Une bonne partie de cette correspondance représente des lettres de particuliers, une autre partie des lettres circulaires, des résolutions venant de groupes créditistes et de divers groupes. Il faudrait donc un temps considérable pour faire copier toutes ces lettres et je ne crois pas qu'elles soient bien utiles à mon honorable ami. S'il désire réellement, cependant,—et c'est mon avis,—obtenir les documents importants et tout ce qui a véritablement rapport à cette question, pour les examiner et les discuter, je serai très heureux de faire adopter sa motion dans ce sens. Je puis ajouter que si mon honorable ami désire consulter, en aucun temps, les dossiers relatifs à cette affaire, je l'invite à venir au bureau du premier ministre. Je suis sûr que le ministre de la Justice (M. Lapointe) lui fera la même invitation.

M. COLDWELL: Je remercie le très honorable premier ministre de cette suggestion. Seuls les documents importants m'intéressent.

M. l'ORATEUR: La motion est adoptée, sous cette réserve.

M. COLDWELL:

Copie de toutes les instructions expédiées au lieutenant-gouverneur de l'Alberta au sujet de la réservation de trois projets de loi de l'Alberta au mois d'octobre 1937.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, aucune instruction n'a été envoyée au lieutenant-gouverneur de l'Alberta.

M. l'ORATEUR: La motion est rayée.

PROJET DE DÉSAVOU DE LA LOI DE LA COMMISSION HYDRO-ÉLECTRIQUE D'ONTARIO

M. COLDWELL:

Copie de toutes les pétitions, de la correspondance et de tous autres documents qui ont trait au projet de désavouer l'Ontario Power Commission Act, 1935, et copie de tous rapports du ministre de la Justice sur ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami me permettra peut-être d'appliquer à cette motion ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet de son autre motion.

M. COLDWELL: Je comprends très bien.

M. l'ORATEUR: La motion est adoptée, sous la même réserve.

[M. Coldwell.]

ÉTATISATION DES SERVICES MÉDICAUX

PROPOSITION TENDANT À METTRE À LA CHARGE DE L'ÉTAT LE SOIN DES MALADES

M. DANIEL McIVOR (Fort-William) propose:

La Chambre est d'avis qu'il y a grande urgence d'instituer dans le Dominion du Canada un système d'étatisation des services médicaux.

—Monsieur l'Orateur et honorables membres de la Chambre, au moment de présenter ce projet de résolution je dois admettre que je ne me sens pas aussi à l'aise qu'avant le dîner. Toutefois, la motion sera appuyée par un homme qui s'y connaît bien, l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Howden), mon ancien médecin de famille.

Je tiens à dire tout d'abord que j'ai puisé mes renseignements à plusieurs sources et je remercie qui de droit. J'ai eu, naturellement, des renseignements de première main. Nous avons écouté aussi bien des discours prononcés à la radio et nous avons obtenu des données dans des revues d'hygiène distribuées par les bureaux de santé dans tout le Canada. Plusieurs personnes qui s'occupent d'œuvres religieuses et sociales nous ont beaucoup aidés.

Quand on pense à l'étatisation des services médicaux, sous une forme quelconque, on se croit en face d'une tâche gigantesque. Je me contenterai de répéter l'opinion émise par l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) que nous ne pouvons modifier tout notre système d'un seul coup ou même rapidement, mais nous devons le faire graduellement et savoir reconnaître les succès que nous obtenons.

Il semble nécessaire de donner ici une définition. Voici, d'après moi, ce que signifie l'étatisation des services médicaux: C'est l'adoption d'un service médical socialisé mettant les services médicaux à la portée de tous et aux frais de l'Etat.

C'est une question d'existence pour ceux qui sont obligés de se la poser tous les jours. C'est une question de vie ou de mort pour les affligés qui ne peuvent avoir les soins médicaux nécessaires. La médecine étatisée n'est pas seulement du ressort fédéral, mais elle se rattache de près aux provinces. L'honorable docteur C. M. Weir, secrétaire provincial de la Colombie-Britannique, dit que la coopération du gouvernement fédéral est nécessaire. Nous le comprenons. Je suis sûr que les représentants de la Colombie-Britannique et des autres provinces sont prêts à dire, comme Dickens, que Barkis en veut bien.

Certains de mes honorables collègues penseront peut-être que, parce que je ne suis pas médecin, je n'ai pas le droit de parler sur ce sujet, mais je prétends le contraire en raison